

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DES SERVICES APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS

MISE À JOUR LE 02 janvier 2017

Les professionnels sont invités à s'inscrire sur le site et l'application de TWIL pour disposer d'une présence et d'une vitrine commerciale sur le site Internet et l'application mobile de TWIL.

Définitions des parties :

TWIL / TWIL.FR sont des services de la société DANTES SAS, société par actions simplifiées au capital de 1564 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 803 694 918, représentée par Erwann De Barry en qualité de Président Directeur Général.

DANTES SAS : Société éditrice de Twil / Twil.fr, chargée également de son développement technique et commercial, autant auprès des professionnels membres que des clients particuliers. En revanche, la responsabilité de la société DANTES SAS ne pourrait en aucun cas être engagée dès lors qu'un des partenaires vient à cesser sa collaboration avec notre société, ou que les renseignements fournis sont erronés.

Le membre : Professionnel jouissant de la responsabilité et du pouvoir de souscrire aux services en ligne pour y effectuer une activité de communication, de promotion, et/ou de vente de produits liée à l'univers du vin. L'adhérent reconnaît avoir eu, préalablement à son inscription sur le site, une parfaite connaissance et un accord de l'offre de services proposés et peut obtenir tout renseignement souhaité soit par courrier électronique adressé à service-pro@twil.fr, soit par appel téléphonique à la société TWIL au 01 41 66 47 77.

Sur la plateforme TWIL, ce distinguent deux types de membres, les « membres producteurs » et les « membres distributeurs ».

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

Article 1 : Principe

TWIL est un site Internet et une application dédiés à la vente de vins. Ils permettent à ses membres professionnels de disposer d'un accès personnel à une interface de gestion en ligne pour créer des profils personnalisables pour leurs domaines ou activité oenologique et diffuser leurs contenus media et marchands. Pour accéder aux services de vente en ligne du site TWIL, vous devez préalablement avoir accepté les conditions générales d'utilisation et de vente présentées ci-dessous qui conditionnent l'utilisation du site et de l'application.

Article 2 : Contenu de l'offre

2.1 L'accès à l'usage de ces services s'exerce par la souscription à un pack producteur. Le tarif applicable et le contenu de ce pack est défini par la société TWIL qui se réserve le droit d'y apporter des modifications.

2.2 L'ouverture du compte se fait immédiatement après que le membre ait validé et réglé le pack souhaité ainsi qu'accepté les présentes conditions générales d'utilisation.

Article 3 : Responsabilités et obligations des parties

Obligations de TWIL

3.1 TWIL s'engage à mettre à disposition des membres un service de communication, de diffusion des contenus et de vente en ligne et sur mobile dans le respect des informations fournies par ses membres. TWIL s'engage à garantir le bon fonctionnement de ses outils en ligne et à en assurer sa sécurité.

En cas de problèmes techniques, TWIL s'efforce de minimiser la durée d'interruption, mais ne garantit pas un service ininterrompu et ne saurait être tenue pour responsable pour un service interrompu.

En aucun cas, TWIL ne saurait être tenue pour responsable d'une mauvaise application ou utilisation du site web et de l'application.

3.2 TWIL s'engage à communiquer les informations client/acheteur nécessaires à la bonne exécution des commandes, nature des produits, quantités, adresses de livraison.

Les obligations du membre :

3.3 Lors de son inscription, l'utilisateur doit communiquer les coordonnées de son entreprise et nommer un interlocuteur. Cet interlocuteur doit être une personne physique habilitée à représenter l'entreprise si le vendeur est une personne morale. Suite à l'inscription de l'utilisateur, le droit d'accès à la plateforme de vente sera donné par un e-mail de confirmation de l'inscription à TWIL.

3.4 Lors de son inscription, l'utilisateur se choisit un nom d'utilisateur et un nom de boutique. Ces deux noms ne doivent pas porter préjudice à un tiers ou aller à l'encontre des bonnes mœurs. Le cas échéant, TWIL se réserve le droit de supprimer ou de modifier ces deux noms.

3.5 L'utilisateur se porte garant de l'exactitude et l'exhaustivité des informations communiquées à TWIL et aux autres utilisateurs lors de son inscription. L'utilisateur est tenu de faire part à TWIL de toute actualisation de ces informations et ce, le plus rapidement possible.

3.6 Tous les identifiants attribués par TWIL sont strictement individuels et ne peuvent être utilisés que par les utilisateurs autorisés. L'utilisateur se doit de garder son identifiant et son mot de passe secrets et hors de portée d'un tiers. En cas de soupçon de communication à un tiers, l'utilisateur est tenu d'informer TWIL dans les plus brefs délais. Dès que TWIL aura pris connaissance de cet état de fait, l'accès à TWIL sera bloqué à l'utilisateur non autorisé et les identifiants seront modifiés et rapidement communiqués à l'utilisateur autorisé.

3.7 La société TWIL ne saurait être responsable de toutes formes d'utilisations frauduleuses d'un compte professionnel par usurpation d'identité et/ou de mot de passe lors de la connexion. Les membres sont tenus comme seuls responsables de la confidentialité des informations de connexion à leur compte.

3.8 L'adhérent s'engage au respect, sans conditions, de la réglementation en matière de commerce de vins et spiritueux, tant franco/français qu'intracommunautaire et, plus particulièrement, fiscal. L'adhérent s'engage aussi à ne jamais utiliser toute forme de système qui permettrait d'échapper au paiement de la TVA sur la vente des vins tant en France que dans un autre pays de l'Union européenne.

3.9 L'adhérent s'engage à respecter la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

3.10 Le membre est responsable des produits et informations proposés via son interface personnalisée. TWIL ne saurait être tenue responsable d'une erreur dans le renseignement des informations communiquées par le membre sur le site de TWIL. Sauf erreur technique de la plateforme, le membre sera tenu comme seul responsable des réparations/compensations éventuelles envers les clients.

3.11 Le membre est le seul responsable des produits qu'il commercialise et contenus qu'il diffuse, et garantit TWIL contre tout recours de tiers relatif aux produits vendus par le biais de ses services.

3.12 Par les présentes CGV, le membre accepte les conditions détaillées ci-dessous, et s'engage à respecter les conditions d'exécution des commandes, la bonne utilisation des outils mis à sa disposition, et à appliquer et respecter les consignes de qualité de service fixées par TWIL. Le cas échéant, TWIL pourra retirer immédiatement du site les produits du membre concerné, et ce, jusqu'à ce que la qualité de service soit respectée.

Article 4 : Conditions relatives aux contenus des membres

4.1 L'accès à la plateforme d'administration du service dédié à la génération de contenus et de vente en ligne est uniquement possible après acceptation des présentes conditions. Toutefois, avant acceptation des présentes conditions commerciales relatives à l'utilisation des services de TWIL, le membre déclare avoir eu la possibilité de visiter le site, l'application mobile et de consulter les CGV.

4.2 Le membre s'engage à vendre et promouvoir des contenus et produits dont il est directement le propriétaire, le producteur ou pour lesquels il a une autorisation contractuelle de vente. Ils doivent être conformes à la réglementation en vigueur. TWIL se réserve le droit de supprimer de sa plateforme tous les produits contrevenant à cette condition sans en avertir préalablement le membre.

4.3 Le membre est tenu comme responsable des informations de ses fiches produit. Le membre déclare et garantit que toutes les informations diffusées sur le site TWIL sont conformes à la réglementation en vigueur et notamment au code de la consommation. Toute action frauduleuse entraînant une volonté délibérée de tromper sur la nature véritable de la marchandise ou du service, peut entraîner une suppression de la fiche produit et du compte.

Article 5 : Conditions relatives à la vente de vin

5.1 : Les conditions relatives à la publication de fiches vins

5.1.1 : Le membre est libre de créer autant de références de vin que souhaité selon la méthode proposée par le site.

5.1.2 : Le membre fixe librement le prix de vente de ses vins à destination des internautes en proposant un prix unitaire TTC en euros frais de port inclus. Il est cependant conseillé de proposer sur le site un prix de vente client qui ne soit pas supérieur à celui proposé directement en départ de cave. Toutes erreurs de prix engagent la responsabilité de l'adhérent.

5.1.3 : Le membre fixe librement le volume unitaire de ses produits (stocks) mis à la disposition du site et doit garantir la disponibilité du produit au moment de la validation des commandes client. Lors d'une commande le membre à 48H ouvrés pour confirmer la bonne validité de l'offre. Si, au moment de la validation d'une commande, et sauf erreur technique de la plateforme, la fiche produit est toujours considérée comme active sur le site alors que le produit est en réalité épuisé, le membre sera tenu comme seul responsable des réparations/compensations éventuelles envers les clients. Le membre est tenu d'assurer le suivi de ses stocks. Le membre peut supprimer, diminuer ou augmenter les quantités mises à disposition du site à n'importe quel moment.

5.2 : Les conditions relatives à la préparation des commandes de vins

5.2.1 : Lors du passage d'une commande par un internaute, le membre reçoit un e-mail pour lui signaler l'arrivée d'une nouvelle commande. Ce message précise notamment le volume, la/les références concernées, le numéro de la commande, la date du passage de la commande, le prix TTC et HT des produits commandés, le nom / prénom du client final, son adresse de facturation et de livraison.

5.2.2 : Le membre a la charge de la préparation de la commande. Il est vivement demandé aux membres de respecter ces délais d'expédition :

Si la commande est passée avant 18h : colis transmis au transporteur ou déposé en point relais sous 2 jours ouvrés

Si la commande est passée après 18h : colis transmis au transporteur ou déposé en point relais sous 3 jours ouvrés

Dans le cas d'un non-respect répété de ces délais sans motif valable, le membre pourra faire l'objet d'une exclusion définitive tel que prévu dans l'article 13.

5.2.3 : Lors de la préparation de commande le membre est invité à joindre le bon d'expédition à destination du client, téléchargeable dans son interface personnelle.

5.2.4 : Il est strictement interdit de joindre des documents commerciaux personnels dans les colis des commandes effectuées via TWIL.

5.2.5 : Lors du passage du transporteur pour enlèvement des commandes ou lors de la dépose en point relais, les membres sont priés de remettre uniquement les colis liés au bon de transport TWIL. La remise d'un colis auprès d'un transporteur sans que celui-ci n'ait fait préalablement l'objet d'un enregistrement pour enlèvement ne pourra être remboursé par TWIL. La remise d'un colis auprès d'un transporteur autre que celui validé lors de l'achat par le membre et TWIL ne pourra prétendre à aucun dédommagement.

TWIL n'est pas ni garant de l'exécution des contrats, ni responsable en cas de vices matériels ou de vices de forme des contrats.

5.3 : Les conditions relatives à l'expédition et la livraison des commandes de vins

L'expédition de la commande

5.3.1 : Sauf cas contraire, l'acheteur prend entièrement en charge les frais de livraison. Le choix des prestataires logistiques et l'organisation de l'acheminement des marchandises auprès des clients sont à la décision du vendeur. Le membre a la responsabilité de déterminer les modes transport possibles de ses marchandises. TWIL s'engage à fournir des offres concurrentielles via ses partenaires de conditionnement et de transport. L'adhérent est en droit de proposer ses propres moyens de conditionnement et de livraison.

5.3.2 : Le membre dispose du droit de fixer le nombre de bouteilles minimum qu'il accepte par commande, 1, 3 ou 6 bouteilles. Si le membre expédie les commandes, celui-ci est dans l'obligation d'avoir à sa disposition des emballages renforcés et adaptés permettant l'expédition par voie postale ou en point relais. TWIL s'engage à lui proposer une solution d'emballage adaptée pour chaque commande.

Pour les commandes expédiées avec le transporteur DHL, tous les emballages adaptés au transport express, norme ISTA 3A ou équivalent, sont acceptés. Cela inclut notamment les emballages DHL, UPS, Raja CBCM, ChronoViti.

Pour les commandes expédiées avec le transporteur UPS, les commandes sont à envoyer obligatoirement dans des cartons validés par UPS : Cartons UPS ou Raja CBCM. (présence du logo « Certifié UPS » sur le carton). Les autres emballages peuvent être acceptés ou refusés selon les enlèvements, mais ne seront pas assurés en cas de casse.

Vous pouvez faire votre demande d'emballages à TWIL à l'adresse mail service-pro@twil.fr

5.3.3 : Dans le cas où le membre choisit les solutions proposées par TWIL, les emballages dédiés aux expéditions sont en sus des coûts de la commande client, ainsi que les frais liés à l'expédition des dits emballages sont à la charge du membre. Les conditions commerciales d'achat des dits emballages sont à demander à votre conseiller commercial à service-pro@twil.fr. Le membre s'engage à utiliser un conditionnement adapté à l'expédition pour préserver l'intégrité des vins pendant le transport pour réduire à son plus strict minimum les risques de casse. Il se doit de respecter les spécificités et préconisations du transporteur. TWIL s'engage à proposer une solution de conditionnement. Le non-respect répété de cette condition, ne pouvant assurer un service de qualité auprès du client final, peut entraîner un non-remboursement de la marchandise cassée et être un motif d'exclusion de la plateforme tel que prévu par l'article 13.

La livraison de la commande

5.3.4 : Plusieurs modes opératoires pourront être proposés au membre selon le volume et la destination de la commande.

- La livraison avec dépose en points relais.
- La livraison avec dépose en poste.
- Enlèvement par le transporteur que TWIL aura sélectionné.
- Les propres solutions logistiques et transports du membre

Dans le cas d'une livraison par transporteur, le membre sera chargé d'apposer sur le/les colis l'étiquette d'expédition transmise par e-mail sous format PDF par TWIL, puis devra confier la commande au transporteur affrété chez le membre. Dans le cas d'une livraison par voie postale, le dépôt du/des colis affranchis par le biais des étiquettes transmises par TWIL devra être effectué dans un bureau postal par le membre.

Twil offre à ses clients plusieurs modes de livraison, au préalable le membre peut choisir ceux qu'il refuse.

5.3.5 : La mise à disposition de la marchandise auprès d'un bureau de poste et/ou du transporteur vaut pour transfert de responsabilité auprès de celui-ci. TWIL prend en charge le suivi, et le cas échéant, s'occupe de faire jouer l'assurance du transporteur concerné en cas notamment de casse, perte, dégradation de produits ou tout autre événement entraînant de plein droit une réparation et/ou compensation financière auprès du transporteur.

5.3.6 : Traitement des dossiers de remboursement sur les expéditions en incident.

Lorsque vous liez un partenariat avec TWIL, vous acceptez la solution de transport fournie par ce dernier. Il est possible que des casses ou pertes de colis surviennent lors du transport, indépendamment de votre volonté et de celle de TWIL.

Dans ce cas, le client final n'aura pas pris possession de votre marchandise, et la commande ne sera pas considérée comme honorée. Un nouveau colis devra être préparé et renvoyé au client dans les meilleurs délais, pour lui éviter de subir le désagrément lié à cet incident, sans quoi son paiement lui sera restitué.

Si l'expédition est effectuée par un transporteur commandité par TWIL, TWIL gèrera pour vous le dossier de réclamation auprès du transporteur et assurera le remboursement des biens endommagés ou perdus, sous réserve :

- Que La facture d'origine au nom du client soit fournie, au tarif particulier TTC, sous 15 jours, au format électronique (PDF par exemple) à l'adresse mail suivante : compta@twil.fr avec l'objet « Remboursement Expédition, suivi du numéro de la commande sur TWIL ». (sauf dans le cas où vous avez donné mandat à TWIL pour établir votre facturation pour compte de tiers).
- Que le transporteur n'ait pas refusé l'indemnisation pour un motif légitime. Il est à noter que les expéditions réalisées dans un emballage non conforme aux spécifications du paragraphe 5.3.2 ne pourront bénéficier d'aucune indemnisation.
- Dans le cas où le colis entier ou partiel vous est retourné par le transporteur, des photos extérieures et intérieures de l'emballage pourront vous être demandées, avec le bon d'expédition visible et le numéro de référence lisible. Si le colis est retourné à l'adresse de TWIL, ce qui est le plus courant, TWIL gèrera cette partie pour vous.

Au moment de l'acceptation du dossier par le transporteur, TWIL vous notifiera et vous demandera une nouvelle facture à établir à l'adresse suivante : TWIL (DANTES SAS) – 3 rue Eugène Carrière 75018 PARIS, au prix professionnel départ domaine, et mentionnant « casse ou incident » ainsi que le numéro de la commande d'origine. Si une partie de la marchandise vous a été retournée, celle-ci ne devra pas être facturée : la facture ne portera que sur les bouteilles cassées ou perdues. Le paiement de cette facture interviendra dans les 45 jours fin de mois.

Passé le délai des 30 jours suivant la notification de prise en charge du remboursement, et sans réception d'une facture de casse, TWIL ne pourra plus garantir le remboursement de la marchandise nouvellement envoyée.

Si l'expédition est effectuée par votre transporteur, la gestion du litige transporteur et de l'indemnisation sera à votre charge.

5.4 : Les conditions commerciales relatives à la vente de vin via le site internet et l'application TWIL

5.4.1 : L'utilisation de TWIL est gratuit à l'exclusion de :

- la commission sur les ventes réalisées
- la rémunération des prestations annexes auxquelles il a choisi de souscrire.
- la souscription du pack choisit lors de l'adhésion

*Twil se chargera d'offrir des prestations supplémentaires, qui seront par conséquent parti prenante.

En contrepartie du service de vente en ligne de vin proposé, la société prélève une commission variable et/ou fixe sur l'ensemble des transactions effectuées par le biais du site Internet et de l'application mobile.

5.4.2 : La commission prélevée par TWIL, non cumulable, en fonction du prix unitaire TTC des bouteilles (hors frais de port) :

Commission variable de 15 % sur la valeur TTC de la commande hors frais de port.
A titre indicatif cette commission correspond à 18% de la valeur HT hors port pour toute livraison sur le territoire Français .

5.4.3 : Les frais de port s'élèvent à 1,50€ HT dans le cas des livraisons avec enlèvement chez le membre.

5.4.4 : Les ventes flash de vins sont ouvertes à tous les membres.

5.4.5 : Le membre est libre de choisir à tout moment le montant et la durée de la réduction qu'il souhaite proposer sur ses produits. Il peut faire la modification à tout moment depuis son espace dédié.

5.5 : Contenu visuel des vins

5.5.1 : Les membres sont invités à transmettre au siège de la société DANTES SAS un échantillon de chacune des bouteilles mises à la vente sur le site, pour permettre aux équipes de prendre connaissance des produits proposés par ses membres.

TWIL Service Fournisseur Bâtiment Energy 2, 155 rue du Docteur Bauer 93400 Saint-Ouen

En l'absence d'échantillon de vos produits, le service commercial ne pourra être en mesure de conseiller vos produits lors de la sollicitation des internautes.

5.5.2 : Le membre garantit détenir les droits des visuels diffusés sur le site et l'application TWIL. Dans le cas d'une plainte d'un tiers sur l'usage de ces visuels, TWIL se réserve le droit de supprimer ceux-ci de son site.

Article 6 : Conditions générales relatives à l'utilisation des services marchands du site :

6.1 : Le membre est libre d'utiliser tout ou une partie des services mis à sa disposition par TWIL.

6.2 : Le membre peut modifier, ajouter, archiver, dé-publier un contenu à n'importe quel moment.

Article 7 : Promotions commerciales et codes promotionnels

7.1 Promotions commerciales du fait du membre

7.1.1 Le membre dispose des droits pour fixer librement une promotion temporaire sur ses produits, autant sur le montant de celle-ci exprimée en euros, que sur la durée.

7.1.2 TWIL propose à ses membres de participer à des campagnes de promotion pour apporter une dynamique commerciale aux internautes. Ces opérations sont proposées aux membres sans qu'ils aient l'obligation d'y participer.

7.1.3 Les réductions proposées par les membres n'entraînent aucune diminution de la commission variable prélevée normalement par TWIL lors d'une vente.

7.1.4 En contrepartie des réductions consenties par les membres, TWIL assure, par tous les moyens possibles, la promotion des produits et membres proposant des réductions. Les membres peuvent bénéficier de mises en avant spécifiques et gracieuses sur les promotions proposées sur le site et l'application TWIL, ceux-ci sont ainsi vivement invités à prendre contact avec le service commercial dans un délai suffisant pour obtenir du soutien promotionnel sur ces promotions.

7.2 Codes promotionnels et coupons de réduction

7.2.1 TWIL dispose du droit de proposer des coupons de réduction, codes promotionnels aux prospects et clients internautes. Ces coupons sont fixés librement par TWIL pour un montant et une durée limitée, seront lié à une commande client globale et n'aurons pas d'impact direct sur le prix de vente d'un produit fixé par le membre.

7.2.2 L'utilisation d'un code promotionnel est réalisé aux seuls frais de TWIL et n'engage pas de réduction sur le prix unitaire TTC due aux membres.

Article 8 : Paiement clients et rémunération des membres

8.1 : Paiement en ligne des clients

8.1.1 Les paiements des commandes par les clients sont effectués directement sur le site et l'application de TWIL via la plateforme S-Money pour le montant total du coût commande via carte bancaire VISA/Mastercard.

8.1.2 Les paiements clients sont perçus par le biais du terminal de paiement online de la société S-Money. S-MONEY est agréée en France en tant qu'Etablissement de monnaie électronique, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09) et inscrite au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 501586341, établie et ayant son siège social à Paris XIVème.

8.1.3 S-Money vérifie la validité des paiements clients pour chaque commande avant d'en informer les membres.

8.1.4 Il est rappelé que le client acquis par Internet et par l'application mobile bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours.

8.2 : Règlement des commandes clients aux membres

8.2.1 Afin de valider l'inscription, le membre se doit de fournir au partenaire de solutions de paiement S-Money représenté par la société BPCE (Banque Populaire Caisse d'Epargne) une copie de la carte d'identité de l'interlocuteur, du RIB de l'entreprise et des informations K Bis.

8.2.2. La part revenant au membre sur chaque transaction étant calculée telle qui suit :

Montant Total TTC de la Commande – frais de transport TTC – Commissions TTC de TWIL = Part TTC du membre

8.2.3 Les membres perçoivent le règlement sur leur interface sécurisée S-Money passé 17 jours après l'achat et la validation de ce paiement client, afin de respecter le délai de rétraction autorisé. Le montant reste disponible sur le compte membre S-Money.

8.2.4 Pour chaque commande, le service comptable de TWIL présente un facture pour le montant de ses commissions. Les factures peuvent être envoyées par format PDF par email ou par courrier au siège du membre.

8.2.5 Les remboursements sont uniquement mis en attente lors d'une absence de facturation de la part du membre ou en l'absence des éléments requis pour ceux-ci.

Article 9 : Conditions relatives à l'utilisation des données clients de TWIL

9.1 Lors du passage d'une commande par un client, le membre reçoit l'ensemble des informations concernant celui-ci, et cela au-delà de la période contractuelle. Le client sera dûment informé de cette transmission de données personnelles aux membres.

9.2 Le Membre s'engage à respecter l'ensemble des réglementations relatives à la protection des données

personnelles, à ne pas les exploiter sans autorisation de la CNIL et à ne pas revendre les données collectées, sauf accord exprès et écrit du client.

Article 10 : Le SAV, litiges et retours marchandises

10.1 TWIL prend la responsabilité de l'organisation des retours en relation avec le producteur. Les clients doivent prendre contact avec TWIL en respectant une procédure stricte de retour, et toute demande vous parvenant en direct pour des produits commercialisés via notre plateforme doivent impérativement être redirigée vers nos services, et ce, afin de vous décharger des problèmes liés aux retours clients. Dans certains cas, vous serez mis en relation directe avec le client.

10.2 Seul TWIL peut prendre la décision d'accepter ou refuser un échange de marchandise, remboursement, et ou un dédommagement envers le client final.

10.3 Si un retour marchandise est accepté par TWIL, vous en serez informé par votre contact commercial, et les produits vous seront directement retournés. A réception de la marchandise, vous devez nous faire parvenir le numéro de retour afin que nous puissions valider cette opération auprès du client et lui confirmer le remplacement, échange et ou remboursement de sa commande.

10.4 Dans le cas d'un litige, le membre est tenu de communiquer à TWIL la facture de la marchandise dans un délai maximal de 15 jours, TWIL prenant en charge la gestion du dossier auprès du transporteur concerné. Nous conseillons au membre d'envoyer la marchandise de remplacement dans un délai maximal de 2 jours afin de garantir la qualité de service. En cas de défaut sur le produit le membre se verra facturé les frais d'emballages et transport liés au renvoi du dit produit.

10.5 TWIL remboursera le membre du coût des marchandises endommagées. Néanmoins, en cas de retour négatif sur le conditionnement utilisé suite aux expertises du transporteur, TWIL ne pourra prendre en charge le remboursement de la marchandise concernée par le litige. Dans le cas où ces litiges clients relèveraient de pratiques malveillantes de la part du membre, celui-ci s'expose à une exclusion de la plateforme tel que prévu dans les conditions fixées par l'article 13.

10.6 TWIL se décharge de toutes présences des vices ou de défauts de produits.

Article 11 : Droit à l'image et reproduction

11.1- Les contenus et informations publiés par le membre lui appartiennent, et sont visibles par l'ensemble des internautes du site et application TWIL.

11.2- En publiant n'importe quel type de contenu sur TWIL, l'utilisateur accorde au site et à l'application une licence non-exclusive, mondiale l'autorisant à diffuser et distribuer les contenus aux autres services de TWIL (de façon non-exhaustive aux applications, sites partenaires, widgets, sites Internet et mobiles).

11.3- Cette licence se termine dès que l'utilisateur supprime son compte personnel.

11.4- La licence accordée à TWIL est concédée à titre gratuit, aucune rémunération ne pourra être exigée par les utilisateurs dans le cadre du dépôt de leurs contenus sur le site.

11.5- TWIL conserve cependant le droit de modifier un contenu proposé par le membre si celui-ci comprend notamment des fautes d'orthographe, des contenus contrevenant à la réglementation en vigueur, ou si ces contenus présentent un contenu dupliqué non original. Ces modifications sont réalisées dans l'unique but d'accroître la qualité des contenus et de leurs performances.

Toutes les marques, logos, photographies, textes, commentaires, illustrations, images animées ou non, séquences

vidéo, sont, ainsi que toutes les applicatifs qui pourraient être utilisées pour faire fonctionner ce site web, et ces applications et plus généralement tous les éléments reproduits ou utilisés sur ce site web et applications sont protégés par les lois en vigueur au titre de la propriété intellectuelle.

Ils sont la propriété pleine et entière de DANTES SAS ou de ses partenaires qui ne concède qu'une autorisation de visualisation aux participants. Toute reproduction, représentation, utilisation ou adaptation, sous quelque forme que ce soit, de tout ou partie de ces éléments, y compris les applications informatiques, sans accord préalable écrit de DANTES SAS, sont strictement interdites. Le fait pour DANTES SAS de ne pas engager de procédure dès la prise de connaissance de ces utilisations non-autorisées ne vaut pas accord pour lesdites utilisations ni renonciation aux poursuites.

Article 12 : Conditions de rupture

12.1- Pour clore et/ou suspendre son inscription, une demande doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception et adressée à la Direction Générale de TWIL à l'adresse suivante :

TWIL Service Fournisseur Bâtiment Energy 2, 155 rue du Docteur Bauer 93400 Saint-Ouen.

12.2 - Afin de garantir le service client et le bon suivi des commandes en cours, les nouvelles commandes seront rendues immédiatement impossibles et les abonnements payants suspendus sous un mois à compter de la date de réception de la demande.

12.3 La suspension de compte sous des formules payantes entraîne le paiement intégral des ventes dues dans un délai de 30 jours.

12.4 La suspension de compte sous des formules payantes n'entraîne aucun remboursement des frais acquittés lors de l'abonnement annuel ou mensuel.

Article 13 : Conditions d'exclusion

13.1 En cas de non-respect des conditions d'exécution des commandes, d'utilisation de cartons non-adaptés à l'expédition, de non-respect des conditions d'utilisation survenues lors d'une utilisation malveillante des services de notre société due notamment à une usurpation d'identité ou de la commercialisation de produits ne respectant pas la réglementation en vigueur, nous nous réservons de plein droit l'autorité d'exclure un membre de notre réseau sous la condition d'un préavis d'un mois à compter de la date de réception d'un avertissement par lettre recommandée avec accusé de réception.

13.2 Le choix de la mesure appropriée est laissé à la libre appréciation de TWIL. Lors du choix de la mesure appropriée, TWIL prend en considération les intérêts légitimes des utilisateurs concernés, en particulier lorsqu'il semble manifeste que l'utilisateur est responsable du non-respect de ses obligations.

13.3 L'exclusion d'un abonné rendra impossible l'utilisation de nos services à des fins commerciales ou promotionnelles. Lorsqu'un utilisateur est suspendu définitivement, il ne peut réclamer le rétablissement du compte d'utilisateur fermé. Il ne peut pas non plus utiliser TWIL, en créant d'autres comptes d'utilisateurs et en s'inscrivant de nouveau.

Article 14 : Validité des prix

Les prix définis par les membres sur leurs produits mis à la vente sont valables sans limite de durée. Il appartient aux membres de mettre à jour les tarifs afin de s'assurer que le montant perçu pour les ventes corresponde à leurs attentes, ce qu'ils peuvent faire à tout moment depuis leur espace producteur, sauf opérations en cours validées avec le service commercial de TWIL. Les prix ne peuvent pas être modifiés sur une commande en cours.

Article 15 : Protection des mineurs



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. L'ordonnance n° 59-107 du 7 janvier 1959 et la Loi n° 74-631 du 5 juillet 1974 prohibent la vente et l'offre de boissons alcoolisées à des personnes mineures et assimilées. L'utilisation et l'achat sur le site internet et l'application TWIL sont par conséquent réservés aux personnes

majeures.

Article 16 : Forme écrite, droit applicable et juridiction compétente

L'ensemble des déclarations, modifications ou explications communiquées dans le cadre du contrat d'utilisation conclu avec TWIL doit être effectué par courrier avec AR ou par e-mail avec AR.

Article 17 : Modifications des conditions

Dans le cadre de l'amélioration de l'outil, TWIL se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier, supprimer ou remplacer certaines des clauses de ces conditions. En cas de modification TWIL s'engage à notifier le membre. Toute absence de réclamation dans un délai de 15 jours après notification sera considéré comme un consentement.

Article 18 : Clause de sauvegarde

La nullité d'une disposition de ces conditions laisse la validité des autres intactes. Une disposition nulle est remplacée à l'amiable entre les deux parties par une disposition valide respectant au mieux le sens et l'objectif de la disposition nulle. Il en va de même pour d'éventuelles lacunes dans la réglementation.

Article 19 : Attribution de juridiction compétente

Tout différend entre les parties relatives à l'existence, la validité, l'exécution et la résiliation du présent accord que les parties ne pourraient résoudre amiablement, seront soumis à la juridiction des tribunaux compétents de **PARIS**.

Article 20 : Mise en service

Le présent accord entre en vigueur à la date de d'acceptation des présentes par le membre.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE S-MONEY [MARKETPLACES]

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après le « Contrat ») sont conclues entre S-MONEY, d'une part, et les vendeurs, d'autre part. Elles viennent compléter les conditions générales d'utilisation de la place de marché [...] (ci-après le « Site »).

S-MONEY est une société par actions simplifiée au capital de 16 237 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 501 586 341, dont le siège social est sis 168 bis-170 rue Raymond Losserand, 75014 Paris (e-mail : contact@s-money.fr).

S-MONEY est agréée en France en tant qu'établissement de monnaie électronique, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09) et inscrite sur la liste des établissements habilités à exercer leurs activités en France, telle que publiée sur le site Internet www.acpr.banque-france.fr. Il est rappelé à cet égard que l'émission de monnaie électronique est une activité réglementée par le Code monétaire et financier.

Le Site s'est rapproché de S-MONEY afin de lui confier la gestion en monnaie électronique de son activité place de marché en ligne, activité s'analysant comme la fourniture de services de paiement. Dans le cadre du partenariat qui les lie, S-MONEY et le Site ont conclu un contrat de distribution de monnaie électronique.

Tels que définis ci-après, les Utilisateurs du Service S-MONEY parties aux présentes conditions générales sont les vendeurs référencés par le Site.

Le Contrat passé entre S-MONEY et chacun des Utilisateurs constitue un contrat-cadre de services de paiement au sens du Code monétaire et financier.

Important : avant qu'ils ne concluent le Contrat, S-MONEY attire spécialement l'attention des Utilisateurs sur la nature de l'opération de paiement dont S-MONEY assure l'exécution. La législation monétaire et financière rendant l'opération de paiement indépendante de toute obligation sous-jacente entre le payeur et le bénéficiaire du paiement, les vendeurs feront leur affaire personnelle de tout litige avec les acheteurs ou avec le Site, dont S-MONEY demeure absolument étrangère.

L'accès au Service S-MONEY et son utilisation supposent l'acceptation pleine et entière des présentes par les Utilisateurs. Celles-ci restent à tout moment consultables et téléchargeables sur tous supports durables depuis l'Espace personnel des Utilisateurs.

Article 0 – Définitions

Compte de monnaie électronique : compte technique ouvert par S-MONEY au nom de l'Utilisateur sur lequel sont stockées les unités de Monnaie électronique représentatives des fonds reçus. Un seul Compte de monnaie électronique est ouvert par Utilisateur. La création de Comptes de monnaie

électronique est justifiée par la nécessité de protéger les fonds encaissés par le Site pour le compte de ses clients vendeurs.

Distributeur : le Site est distributeur de la Monnaie électronique émise par S-MONEY en vertu d'un contrat de distribution de monnaie électronique passé avec celui-ci. La qualité de Distributeur est expressément mentionnée sur le Site conformément à la réglementation.

Espace personnel : espace en ligne réservé à chaque Utilisateur pour utiliser à la fois les fonctionnalités du Site et le Service S-MONEY, accessible sur le Site, par la saisie des identifiants personnels que le Site met à sa disposition.

Monnaie électronique : valeur monétaire qui est stockée sous une forme électronique, représentant une créance sur l'émetteur, qui est émise contre la remise de fonds aux fins d'opérations de paiement et qui est acceptée par une personne physique ou morale autre que l'émetteur. L'émission, la mise à disposition et la gestion de monnaie électronique sont réglementés par le Code monétaire et financier.

Utilisateur: désigne le vendeur titulaire d'un Compte de monnaie électronique.

Jour ouvrable : désigne un jour au cours duquel soit S-MONEY exerce une activité permettant d'exécuter les opérations qu'elle propose sur les Comptes de monnaie électronique (pour S-MONEY : 7 jours sur 7, 24h sur 24), soit la banque de S-MONEY exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement, c'est-à-dire du lundi au vendredi, sous réserve des jours fériés et des jours de fermeture des systèmes permettant le règlement des opérations de paiement.

Article 1 – Description du Service S-MONEY

Le service rendu par S-MONEY (ci-après le « Service S-MONEY » ou le « Service ») est un service de paiement en monnaie électronique fondé sur l'ouverture de Comptes de monnaie électronique permettant de mobiliser puis de transférer les fonds collectés par l'intermédiaire du Site.

Dans le cadre d'opérations de vente réalisées par l'intermédiaire du Site, S-MONEY permet à un Utilisateur de créer un Compte de monnaie électronique en ligne destiné à recevoir le prix des ventes.

Les acheteurs règlent leurs achats au moyen d'une carte bancaire. Le Compte de l'Utilisateur est crédité en Monnaie électronique à une valeur nominale égale à celle des fonds reçus. S-MONEY se réserve la faculté d'accepter tout autre moyen de paiement et en informera les Utilisateurs sur le Site.

Le rôle de S-MONEY se limite strictement à la gestion en monnaie électronique des flux de paiement liés à des opérations de vente, sans que jamais S-MONEY n'intervienne dans celles-ci ni dans les relations entre le Site, les acheteurs et les vendeurs.

Article 2 – Ouverture du Compte de monnaie électronique

2.1. Prérequis techniques

Pour pouvoir utiliser le Service, l'Utilisateur doit impérativement disposer d'équipements (matériels et logiciels), dont il est seul responsable, compatibles avec le Service ainsi que d'une connexion Internet. Les informations relatives aux équipements sont disponibles sur le Site Internet.

L'Utilisateur fait son affaire personnelle de l'évolution ou de la mise à jour des équipements nécessaires à l'utilisation du Service.

2.2. Identification

L'ouverture d'un Compte de monnaie électronique se fait sur la foi des éléments d'identification communiqués par l'Utilisateur au Site. L'Utilisateur garantit strictement S-MONEY de la parfaite exactitude de ces éléments.

L'ouverture d'un Compte de monnaie électronique suppose que l'Utilisateur soit éligible à accéder au Site en fonction de ses conditions générales d'utilisation.

L'Utilisateur garantit strictement S-MONEY, dans le cas d'une utilisation à des fins non professionnelles :

- qu'il est une personne physique majeure, capable et disposant d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour),
- qu'il est domicilié dans l'un des États membres de l'Union européenne (UE) ou partie à l'Espace Economique Européen (EEE),

- qu'il est titulaire d'un compte bancaire ouvert auprès d'un établissement de crédit situé dans l'UE ou l'EEE,
- que les éléments d'identification qu'il communique à S-MONEY sont exacts et complets.

Dans le cas d'une utilisation à des fins professionnelles :

- qu'il est une personne physique majeure, capable et disposant d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour),
- qu'il est domicilié dans l'un des États membres de l'Union européenne (UE) ou partie à l'Espace Economique Européen (EEE),
- qu'il est titulaire d'un compte bancaire professionnel ouvert auprès d'un établissement de crédit situé dans l'UE ou l'EEE,
- qu'il dispose de toutes les habilitations nécessaires pour utiliser le Site,
- que les éléments d'identification qu'il communique à S-MONEY sont exacts et complets.

S-MONEY recueille par l'intermédiaire du Site :

- la copie d'un document officiel en cours de validité comportant la photographie de l'Utilisateur personne physique et un justificatif de domicile de moins de trois (3) mois ou, lorsqu'il est une personne morale, la copie de tout acte ou extrait de registre officiel datant de moins de trois mois et constatant la dénomination, la forme juridique, l'adresse du siège social et l'identité des associés et dirigeants sociaux, ainsi que, le cas échéant, tout document ou justificatif approprié permettant d'identifier le bénéficiaire effectif de la relation d'affaires (nom, prénom, date et lieu de naissance de la personne physique) ;
- la copie d'une pièce justificative supplémentaire permettant de confirmer l'identité de l'Utilisateur personne physique ou du représentant de la personne morale ainsi que les pouvoirs permettant d'engager cette personne morale ;
- les coordonnées du compte bancaire ouvert auprès d'un établissement de crédit situé dans l'UE ou l'EEE permettant les transferts de fonds par virement et par prélèvement, propres à exécuter les opérations de chargement ou de remboursement dans le cadre du Service S-MONEY ;
- une copie du RIB pour les personnes morales sera demandée

L'Utilisateur s'engage à fournir tout justificatif nécessaire à la vérification de ses déclarations sur première demande de S-MONEY.

Pendant toute la durée du Contrat, l'Utilisateur doit informer spontanément le Site de tout changement intervenant dans sa situation et pouvant avoir une incidence sur le Service S-MONEY.

L'Utilisateur accepte que S-MONEY puisse lui demander, par l'intermédiaire du Site, à tout moment, des éléments d'identification supplémentaires pour se conformer à la réglementation applicable, notamment en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

S-MONEY se réserve le droit, à tout moment et sans justification :

- de ne pas ouvrir un Compte de monnaie électronique en cas de doute sur l'authenticité des documents d'identification recueillis ou de soupçon de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme ;
- de clôturer le Compte et de résilier le Contrat dans de tels cas de figure.

De même, S-MONEY se réserve le droit de fermer le Compte de monnaie électronique et de résilier le Contrat, à tout moment, en cas de fausse déclaration ou de non-respect de l'une des exigences susvisées.

2.3. Enregistrement

L'ouverture en ligne d'un Compte de monnaie électronique par l'Utilisateur suppose que celui-ci, titulaire par ailleurs d'un compte bancaire ouvert auprès d'un établissement de crédit situé dans l'UE ou l'EEE, se soit dûment enregistré sur le Site, selon les règles et conditions déterminées par le Site.

Une fois cette première étape passée, l'ouverture d'un Compte de monnaie électronique exige que l'Utilisateur soit authentifié par la saisie des identifiants personnels attribués par le Site. La saisie de ces identifiants personnels permet de donner un ordre de paiement valable.

Les identifiants personnels constituent un dispositif de sécurité personnalisé au sens du Code monétaire et financier. Ce dispositif, propre à l'Utilisateur et placé sous sa garde, vise à l'authentifier.

L'Utilisateur prend toute mesure raisonnable pour préserver la sécurité du dispositif de sécurité personnalisé. Il informe S-MONEY sans délai aux fins de blocage lorsqu'il a connaissance du détournement ou de toute utilisation non autorisée dudit dispositif.

2.4. Moyens de communication

L'Utilisateur accepte expressément que le Site lui adresse, au nom de S-MONEY, toutes informations relatives au Service par courrier électronique.

Article 3 – Fonctionnement du Service S-MONEY

3.1 : Réception des fonds

Une fois le Compte de monnaie électronique ouvert par l'Utilisateur, le Service fonctionne en réception des montants versés par les acheteurs par carte bancaire en paiement des biens ou services acquis. Le Compte est crédité en Monnaie électronique à une valeur nominale égale à celle des fonds reçus.

La Monnaie Electronique inscrite sur le Compte de l'Utilisateur et les opérations effectuées sur ce Compte sont libellées en euros, étant précisé que S-MONEY n'assure aucun service de change.

L'Utilisateur pourra par l'intermédiaire du Site récupérer le solde de son Compte (remboursement de la Monnaie électronique), par virement vers son compte bancaire.

Lors d'un achat par carte bancaire, dès qu'il reçoit les fonds des acheteurs pour le compte de l'Utilisateur, S-MONEY, en accord avec ce dernier, émet la Monnaie électronique pour une valeur égale à celle des fonds reçus et la crédite immédiatement sur le Compte concerné pour autant que l'établissement de crédit de l'acheteur n'a pas refusé d'exécuter l'ordre de paiement que celui-ci lui a donné.

L'Utilisateur s'engage à tenir S-MONEY intégralement indemne en cas de contestation par le titulaire de la carte, de l'opération de paiement qu'il a initiée (opération de paiement non autorisée ou mal exécutée).

L'Utilisateur reconnaît et accepte en conséquence que :

- Si la contestation intervient ultérieurement au transfert de fonds et avant la conversion et reversement en Monnaie Electronique à l'Utilisateur, S-MONEY se réserve le droit de ne pas procéder au crédit du Compte de Monnaie électronique de l'Utilisateur ;
- Si la contestation intervient ultérieurement au crédit du Compte de l'Utilisateur, ce dernier s'engage à rembourser immédiatement S-MONEY du montant intégral de la transaction.
-

Les fonds représentatifs de Monnaie électronique ne constituent pas des fonds remboursables du public au sens de la réglementation bancaire et financière. Ils ne peuvent produire d'intérêts et sont protégés par un cantonnement de ceux-ci dans un compte affecté spécialement à cette fin et ouvert auprès d'un établissement de crédit français. Les fonds collectés ne pourront ainsi jamais servir à régler les dettes de S-MONEY en cas d'insolvabilité et resteront insaisissables par d'éventuels créanciers de la société.

3.2. Remboursement de la Monnaie électronique

L'Utilisateur peut obtenir un remboursement de tout ou partie du solde disponible inscrit sur son Compte de monnaie électronique vers un compte bancaire dont il est titulaire dans les livres d'un établissement de crédit situé dans l'UE ou l'EEE et dont il a préalablement enregistré les coordonnées sur son Espace personnel. Le remboursement est effectué à la valeur nominale de la Monnaie électronique.

L'Utilisateur procède à une demande de remboursement et valide l'opération via son Espace personnel.

Dès réception de la demande de remboursement, S-MONEY procède immédiatement au débit du Compte de Monnaie électronique et initie auprès de sa banque le virement correspondant vers le compte bancaire de l'Utilisateur. Le virement est effectué dans un délai d'un (1) Jour Ouvrable à compter de la

date de la demande de remboursement, si celle-ci a été reçue avant 14h par S-MONEY, auquel s'ajoute un (1) autre Jour Ouvrable pour la banque de S-MONEY.

Si la demande de remboursement est reçue après 14h durant un Jour Ouvrable ou est présentée un jour qui n'est pas un Jour Ouvrable pour la banque de S-MONEY, la demande de remboursement est réputée avoir été reçue par S-MONEY le Jour Ouvrable suivant.

Article 4. Compte inactif

Dans le cas d'un compte inactif au sens de la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014, le solde créditeur du Compte est maintenu à la disposition de l'Utilisateur pendant les délais légaux.

Article 5 – Obligations et responsabilité de l'Utilisateur

5.1. Obligations générales de l'Utilisateur

Chaque Utilisateur doit utiliser le Service S-MONEY de manière raisonnable et conformément aux lois et règlements en vigueur. Les fonds collectés ne doivent pas servir à financer des activités illicites pouvant donner lieu à des poursuites pénales.

Chaque Utilisateur doit respecter à la fois les conditions générales d'utilisation du Site et le présent Contrat.

5.2. Obligation de sécurité et de vigilance constante

L'Utilisateur fait son affaire personnelle, et demeure exclusivement responsable :

- de l'acquisition, de l'installation, de la connexion, de l'entretien, et plus généralement, de la garde des équipements prévus à l'article 2.1 ;
- de ses identifiants personnels du Site, qu'il détient et conserve à ses risques et périls, l'Utilisateur étant réputé avoir donné son consentement à toutes les opérations effectuées sur son Compte de monnaie électronique au moyen de ceux-ci.

L'Utilisateur est pleinement averti du risque lié à la perte ou au vol de ses identifiants personnels, au piratage de ses équipements ou à tout autre agissement frauduleux permettant une utilisation non autorisée de son Compte de monnaie électronique.

L'Utilisateur s'engage à :

- ne jamais communiquer ses identifiants personnels ou les laisser accessibles à des tiers ;
- les mémoriser, éviter de les noter par écrit et de les rendre accessibles à des tiers à proximité de ses équipements ;
- ne pas laisser ses équipements sans surveillance ;
- sécuriser son ordinateur, sa tablette ou son téléphone mobile au moyen de dispositifs de sécurité conformes à l'état de l'art (verrouillage du téléphone, logiciel anti-virus et anti-espion, firewall, etc.) ;
- avertir immédiatement S-MONEY de tout événement susceptible de provoquer une utilisation abusive, frauduleuse ou non-autorisée de son Compte de monnaie électronique.

5.3. Obligation de vérification

L'Utilisateur doit vérifier l'exécution correcte de ses ordres de paiement, ainsi que la réception effective d'un paiement sur la base des relevés mensuels d'opérations accessibles en ligne sur son Espace personnel.

Ces relevés de compte mensuels font foi et prévalent sur toute autre information relative à des instructions de paiement et à leur exécution par S-MONEY.

En particulier, S-MONEY n'est pas responsable des conséquences résultant de l'envoi frauduleux de messages qui seraient adressés aux Utilisateurs par des personnes non autorisées, et qui contiendraient des informations fausses sur le fonctionnement du Compte de monnaie électronique.

5.4. Demande d'opposition

Lorsqu'il a connaissance de la perte, du vol, du détournement ou de toute utilisation non autorisée de ses identifiants personnels, l'Utilisateur doit formuler immédiatement, auprès de S-MONEY, une demande de blocage de son Compte de monnaie électronique :

- soit en ligne depuis son Espace personnel,
- soit par téléphone en appelant le service clients de S-MONEY au numéro suivant : 0969322282 (service ouvert du lundi au samedi de 9h à 20h),

S-MONEY ne saurait être tenue responsable des conséquences d'une demande de blocage qui n'émanerait pas de l'Utilisateur.

L'accès à son Compte de monnaie électronique bloqué à la suite d'une demande d'opposition peut toujours être rétabli par l'Utilisateur en suivant la procédure décrite dans son espace personnel.

S-MONEY peut exiger un récépissé ou une copie d'un dépôt de plainte effectué par l'Utilisateur, en cas de vol ou d'utilisation frauduleuse de ses identifiants personnels.

Une trace du blocage effectué par S-MONEY est conservée pendant un délai de dix-huit (18) mois, au cours duquel l'Utilisateur peut en obtenir copie sur demande adressée au service clients de S-MONEY.

5.5. Contestation d'une opération de paiement non autorisée ou mal exécutée

L'Utilisateur doit signaler par lettre recommandée avec accusé de réception au service clients de S-MONEY, sans tarder et au plus tard dans les treize (13) mois suivant la date de débit de son Compte de monnaie électronique, une opération de paiement non autorisée par lui ou qu'il reconnaît avoir effectué, mais prétend que celle-ci n'aurait pas été correctement exécutée par S-MONEY.

Dès lors que S-MONEY a régulièrement mis à disposition de l'Utilisateur ses relevés de compte mensuels, l'Utilisateur est informé que passé le délai susvisé de treize (13) mois prévu par la loi à peine de forclusion, son action sera définitivement irrecevable, que ce soit devant S-MONEY, son médiateur ou les tribunaux compétents.

Article 6 – Obligations et responsabilité de S-MONEY

6.1. Obligation générale

S-MONEY s'engage à fournir le Service conformément aux obligations légales qui sont les siennes et selon les règles de l'art.

S-MONEY est responsable de la bonne exécution des ordres de paiement qui lui sont donnés par les Utilisateurs, dans le respect des conditions posées par la réglementation bancaire et financière. Ainsi, aucune opération de paiement ne peut avoir lieu sans autorisation d'un Utilisateur.

S-MONEY n'est responsable que des fautes commises par elle dans l'exécution de ses propres obligations aux termes du présent Contrat et demeure tiers par rapport aux relations contractuelles nouées entre le Site, les acheteurs et les vendeurs, gouvernées par les conditions générales d'utilisation du Site.

6.2. Obligation de sécurité et de confidentialité

S-MONEY s'engage à fournir le Service aux Utilisateurs conformément à ses obligations de sécurité et de confidentialité prévues par la loi et les règlements applicables.

Tous les échanges réalisés dans le cadre du Service sont chiffrés par le protocole SSL. Les coordonnées bancaires des Utilisateurs ne sont jamais transmises entre eux.

6.3. Relevés de compte mensuels

S-MONEY met à disposition de l'Utilisateur un relevé de compte mensuel d'opérations accessible sur son Espace personnel.

Il appartient à l'Utilisateur de conserver ses relevés mensuels d'opérations sous quelque forme que ce soit. L'Utilisateur peut en obtenir gratuitement une copie sur support papier une fois par mois, en formulant sa demande auprès du service clients S-MONEY.

L'Utilisateur peut en outre consulter à tout moment le solde de son Compte de monnaie électronique et les dernières opérations exécutées en se connectant à son Espace personnel.

Par exception, les relevés de compte seront disponibles selon une périodicité annuelle dans le cas d'un compte sans mouvement.

6.4 Exonérations de responsabilité

S-MONEY fournit la solution technique de paiement permettant aux Utilisateurs de recevoir des fonds sur un Compte de monnaie électronique puis d'en demander le transfert par virement sur leur compte bancaire. S-MONEY n'est pas éditrice du Site ni n'est responsable de son contenu. De manière générale, S-MONEY ne saurait se substituer au Site à quelque titre que ce soit. Ainsi, en cas de litige ou de réclamation relative au fonctionnement du Site, l'Utilisateur doit se rapprocher exclusivement du Site.

S-MONEY demeure absolument tiers par rapport aux contrats de vente passés entre les acheteurs et les vendeurs, qui font leur affaire personnelle de tout litige pouvant survenir dans ce cadre.

S-MONEY n'est pas responsable d'un dommage de quelque nature que ce soit en cas de survenance d'un cas de force majeure, telle que définie par la jurisprudence des cours et tribunaux français, ou en cas de dysfonctionnement des réseaux internet et de télécommunication.

S-MONEY n'est pas responsable d'un dommage de quelque nature que ce soit lié aux mesures qu'elle devrait prendre dans le cadre des obligations légales et réglementaires lui incombant. Par exemple, S-MONEY peut être amenée, au titre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, à demander une autorisation aux autorités étatiques avant de procéder à une opération, ou à procéder au gel des avoirs d'un Utilisateur, qui seraient susceptibles de provoquer des retards ou des refus d'exécution du Service.

De manière générale, S-MONEY n'est pas tenue d'indemniser les dommages immatériels et/ou indirects (entendus comme les pertes financières, les pertes de revenus ou de chiffres d'affaires, l'atteinte à l'image de marque, les dommages moraux, etc.) qui pourraient résulter de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le Service.

Article 7 – Disponibilité du Service

S-MONEY s'engage à mettre en œuvre les meilleurs moyens pour assurer à l'Utilisateur un accès continu à son Service. Toutefois, S-MONEY ne sera pas responsable en cas d'indisponibilité du Site.

S-MONEY ne sera notamment pas responsable dans les cas non limitatifs suivants :

- les défaillances techniques du Site,
- une coupure de ligne téléphonique ou autre voie de communication,
- une fréquentation intensive du Site et surcharge des systèmes de S-MONEY,
- une coupure de courant.

S-MONEY se réserve le droit d'interrompre son Service, sans encourir de responsabilité, pour assurer les nécessaires prestations de réparation, de maintenance, d'actualisation de données ou d'évolution.

Article 8 – Convention de preuve

L'Utilisateur et S-MONEY reconnaissent la validité et la force probante des courriers électroniques échangés entre eux dans le cadre du présent Contrat, ainsi que de tous enregistrements électroniques conservés par S-MONEY.

L'Utilisateur reconnaît que la saisie de ses identifiants personnels et la validation du dispositif d'authentification vaut souscription au Service S-MONEY et consentement aux opérations qu'il demande sur le Site.

La preuve écrite de toutes les opérations effectuées sur son Compte de monnaie électronique par l'Utilisateur incombe à S-MONEY et peut résulter de tous les documents susvisés qui sont présumés avoir force probante, sauf preuve du contraire apportée par tous moyens par l'Utilisateur.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du Contrat

Le Contrat entre en vigueur à compter de la confirmation par l'Utilisateur de la souscription en ligne au Service S-MONEY par la saisie et la validation de ses identifiants personnels, sous réserve de l'exercice, le cas échéant, de son droit de rétractation Il est conclu pour une durée indéterminée.

Le Contrat reste en vigueur et produit ses pleins et entiers effets nonobstant les changements structurels et juridiques de S-MONEY en cas de fusion, absorption ou scission notamment, avec ou sans création d'une nouvelle entité.

Article 10 – Droit de rétractation

L'Utilisateur, personne physique agissant à des fins non professionnelles ou commerciales, lorsqu'il n'agit pas pour des besoins ou à des fins professionnels, disposent, en vertu du Code de la consommation, d'un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus à compter de la conclusion du Contrat pour exercer leur droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités.

L'Utilisateur est informé que, sauf accord express de sa part recueilli dans son Espace personnel, le Contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation.

Un modèle de formulaire de rétractation peut être renseigné dans l'Espace personnel de l'Utilisateur.

Article 11 – Modifications du Contrat

11.1. Modifications à l'initiative de S-MONEY

S-MONEY se réserve le droit de modifier unilatéralement le Contrat à tout moment.

S-MONEY communiquera par l'intermédiaire du Site à l'Utilisateur, dans son Espace personnel ainsi que par courrier électronique, tout projet de modification au plus tard deux (2) mois avant la date d'entrée en vigueur de celle-ci. L'Utilisateur est réputé avoir accepté la modification s'il n'a pas notifié à S-MONEY, avant la date d'entrée en vigueur, son désaccord. S'il refuse la modification proposée, l'Utilisateur peut résilier le Contrat sans frais.

11.2. Modifications imposées par des textes législatifs ou réglementaires

Toutes dispositions législatives ou réglementaires qui rendraient nécessaire la modification de tout ou partie du Contrat seront applicables dès leur date d'entrée en vigueur, sans préavis. Les Utilisateurs en seront cependant informés dans les conditions ci-dessus.

Article 12 – Résiliation du Contrat

En cas de résiliation du Contrat pour l'une des raisons ci-après, S-MONEY rembourse par virement à l'Utilisateur le solde de son Compte de monnaie électronique, à la valeur nominale des unités de Monnaie électronique, après dénouement des opérations en cours.

La résiliation du Contrat est sans incidence sur les obligations de somme d'argent auxquelles sont tenus entre eux les acheteurs et vendeurs dans le cadre du contrat de vente qui les lie.

La clôture du Compte de monnaie électronique entraîne la désactivation du Service S-MONEY.

12.1. Résiliation à l'initiative de l'Utilisateur

En application de la réglementation monétaire et financière, l'Utilisateur peut résilier à tout moment le Contrat, sans frais, moyennant un préavis de trente (30) jours et demander la clôture de son Compte de monnaie électronique après avoir dénoué toutes les opérations en cours, en suivant les instructions figurant sur son Espace personnel (sur le Site exclusivement). Un courrier électronique lui est envoyé pour confirmer la résiliation.

La résiliation du présent Contrat ne préjuge en rien des relations commerciales en cours entre les acheteurs, les vendeurs et le Site.

12.2. Résiliation à l'initiative de S-MONEY

La résiliation du Contrat peut intervenir sans frais, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par voie papier, soit par voie électronique à l'adresse postale ou à l'adresse de courrier électronique renseignés lors de la création du Compte de monnaie électronique par l'Utilisateur lors de la souscription au Service, sur l'initiative de S-MONEY après expiration d'un délai de préavis de deux (2) mois.

Toutefois, S-MONEY est dispensée de respecter le délai de préavis et peut procéder immédiatement à la fermeture de son Service en cas de manquement grave de l'Utilisateur à l'une de ses obligations contractuelles.

12.3. Résiliation pour cause de décès

Le décès de l'Utilisateur met fin au Contrat, dès que celui-ci est porté à la connaissance de S-MONEY. Les opérations intervenant à compter du décès sont, sauf accord des ayants droit ou du notaire en charge de la succession, considérées comme n'ayant pas été autorisées. Le compte reste ouvert le temps nécessaire au règlement de la succession et S-MONEY assure le règlement du solde avec l'accord des ayants droit ou du notaire en charge de la succession

Article 13 – Réclamation – Médiation

Toute demande d'information ou réclamation relative au présent Contrat est à formuler par l'Utilisateur auprès du service clients du Site aux coordonnées indiquées sur le Site, qui transmettra le cas échéant à S-MONEY.

En cas de réclamation et si aucun accord n'a pu être trouvé ou en l'absence de réponse dans le délai de trente (30) jours, L'Utilisateur, personne physique agissant à des fins non professionnelles ou commerciales, peut saisir, par écrit, le médiateur de S-MONEY, chargé de recommander des solutions aux litiges, à l'adresse suivante : Médiateur de l'AFEPAME, 36, rue Taitbout, 75009 Paris.

Le médiateur est tenu de statuer dans un délai de deux (2) mois à compter de sa saisine. La procédure de médiation est gratuite pour l'Utilisateur, qui conserve cependant la charge de ses propres frais, notamment ses frais de déplacement ou liés à la rémunération du conseil qu'il choisirait de s'adjoindre.

Ni S-MONEY, ni l'Utilisateur ne sont tenus de proposer ou de demander la saisine du médiateur avant toute action judiciaire.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où la décision du médiateur ne les satisferait pas, S-MONEY et/ou l'Utilisateur peuvent chacun saisir la juridiction compétente à l'issue de la procédure de médiation.

Article 14 – Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Les Utilisateurs sont informés que S-MONEY est assujéti aux obligations de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

S-MONEY est ainsi astreint à des obligations de vigilance (identification des clients et, le cas échéant, des bénéficiaires effectifs de la relation d'affaires ; recueil d'informations relatives à l'objet et à la nature de la relation d'affaires ; exercice d'une vigilance constante sur la relation d'affaires) et de déclaration de soupçon auprès de la cellule de renseignement financier Tracfin.

Les Utilisateurs sont informés que S-MONEY n'exécutera aucune opération et n'établira ni ne poursuivra aucune relation d'affaires si elle ne parvient pas à identifier un client ou à obtenir des informations sur l'objet et la nature de la relation d'affaires.

Les mesures d'identification des clients (KYC) sont prévues à l'article 2.2. des présentes.

Article 15 – Données à caractère personnel

Dans le cadre de la fourniture de son Service, S-MONEY est amenée à recueillir et traiter des données à caractère personnel concernant l'Utilisateur, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur au jour des présentes.

Les données à caractère personnel concernant l'Utilisateur ainsi recueillies sont obligatoires pour pouvoir utiliser le Service S-MONEY. Le refus de communiquer à S-MONEY tout ou partie de ces données personnelles peut entraîner le rejet de la demande de souscription au Service et/ou l'impossibilité de l'utiliser.

Les données personnelles de l'Utilisateur sont principalement utilisées par S-MONEY pour les finalités suivantes : la conclusion et l'exécution du présent Contrat, en particulier les opérations de paiement et de remboursement, l'évaluation et la gestion du risque afin de remplir les obligations légales ou réglementaires, la sécurité et la prévention des impayés et de la fraude, le recouvrement, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Certaines données peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires notamment sur requête d'organismes officiels et autorités administratives ou judiciaires dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

L'Utilisateur peut se faire communiquer, obtenir copie, et, le cas échéant, rectifier les données le concernant. Il peut, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement.

Pour exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition, l'Utilisateur doit s'adresser par écrit, en joignant impérativement à son envoi une pièce justificative d'identité en cours de validité, à : S-MONEY - Service Clients, 168 bis 170, rue Raymond Losserand, 75014 Paris.

L'Utilisateur est informé que S-MONEY ne sera pas en mesure de faire droit aux demandes de l'Utilisateur d'accéder, de rectifier, de supprimer ou de s'opposer aux traitements de ses données personnelles sans pièce justificative d'identité en cours de validité.

Article 16 – Propriété Intellectuelle

S-MONEY conserve la propriété exclusive des droits attachés au Service S-MONEY, et des noms, marques, noms de domaine, logos ou autres signes distinctifs qu'elle détient et qu'elle exploite dans le cadre de ce Service.

L'Utilisateur reconnaît que leur seul usage au titre du présent Contrat ne lui permet pas de revendiquer des droits de quelque nature que ce soit sur ceux-ci et que le Contrat ne confère aucune cession ou licence de ces droits à son bénéfice.

Article 17 – Secret professionnel

S-MONEY, de même que le Site en sa qualité de distributeur de Monnaie électronique, sont tenus au secret professionnel, conformément à la législation en vigueur.

Cependant, le secret est levé en vertu de dispositions légales, notamment à l'égard de l'administration fiscale, des douanes, de la Banque de France, des organismes de sécurité sociale et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le secret ne peut être opposé à l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure pénale, ainsi que dans le cadre d'une procédure civile lorsqu'un texte spécifique le prévoit expressément.

Conformément aux textes en vigueur, S-MONEY peut partager des informations confidentielles concernant l'Utilisateur, notamment dans le cadre des opérations énoncées ci-après :

- avec des entreprises de recouvrement,
- avec des tiers (prestataires, sous-traitants, etc.) en vue de leur confier des fonctions opérationnelles,
- lors de l'étude ou l'élaboration de tout type de contrats ou d'opérations concernant les Utilisateurs, dès lors que ces entités appartiennent au même groupe que S-MONEY.

S-MONEY pourra encore communiquer des informations couvertes par le secret professionnel au cas par cas et uniquement sur autorisation expresse des Utilisateurs.

Article 18 – Loi et langue applicables au Contrat – Tribunaux compétents

Le présent Contrat est conclu en langue française, qui est la langue choisie et utilisée par les Utilisateurs dans leurs relations contractuelles.

La loi applicable au présent Contrat est la loi française. Les tribunaux compétents sont les tribunaux français, sous réserve des dispositions légales impératives contraires.